

Description des étapes

1. C'est quoi le fumier ?

- o Fumier = décomposition de mélanges de pailles + excréments ou déchets + urine avec eau au besoin
- o Fumier mur = mélange de déjections animales et de végétaux bien décomposés sans odeur et friable.



2. Comment évaluer la quantité de fumier produit ?

- o Choisir une unité de mesure
- o Charrette grande ou petite
 - Sac d'engrais de 50 kg
 - Brouette
- o Remplir et peser si vous disposez d'une balance
- o Evaluer le compost produit du 20 au 31 mai ou du 20 au 30 septembre.



3. Comment évaluer la superficie à couvrir par le fumier /compost produit ?

- o Découper la superficie à couvrir par le fumier produit en tenant compte du mode d'épandage
- o Epandre à la volée : Prévoir une superficie de 01 ha pour 5 tonnes de fumier de bovin ou 03 tonnes de fumier de petits ruminants
- o Epandre en poquet par poignée : Prévoir une superficie de 01 ha pour 1,5 tonne de fumier de bovin ou de petits ruminants
- o Délimiter la parcelle à fin mai (3ème décade) et/ ou fin septembre.



4. Comment transporter du fumier du lieu de fabrication au lieu d'épandage ?

- o Avec charrette, à vélo, à moto, en véhicule ou à pieds dans des sacs ou bassines etc...
- o Déposer en tas sur la parcelle mesurée
- o Transporter le fumier dans la 3ème décade du mois de mai ou fin septembre.



5. Comment utiliser le fumier en fumure de fond ?

- o Constituer des tas de fumier sur la parcelle à mettre en culture
- o Epandre de manière uniforme sur le terrain
- o Enfouir aussitôt par un labour
- o Enfouir le fumier au moins 02 semaines avant la mise en place des cultures.



6. Comment épandre le compost ?

Epandage à la volée :

- o Transporter le compost et constituer des tas sur la parcelle à mettre en culture
- o Epandre de manière uniforme sur le terrain
- o Enfouir aussitôt par un labour
- o Enfouir le compost au moins 02 semaines avant la mise en place des cultures
- o Utiliser 5 à 7 tonnes / ha soit 10 à 14 charretées bovines par hectare.

Epandage en poquets :

- o Transporter le compost de la fosse sur la parcelle de culture
- o Epandre en poquets sur la parcelle avant semis
- o Epandre le compost autour des plants (cas des vergers)
- Utiliser 1,5 à 3 tonnes de compost par hectare soit 3 à 6 charretées bovines par hectare.

7. Quelles précautions prendre ?

- o Faire transporter le fumier de manière progressive en utilisant les moyens disponibles
- o Laisser une pluie mouiller ou arroser la parcelle après l'épandage du fumier avant de semer
- o Ne jamais épandre un fumier non mûr en poquet
- Disposer du complément d'engrais minéraux.

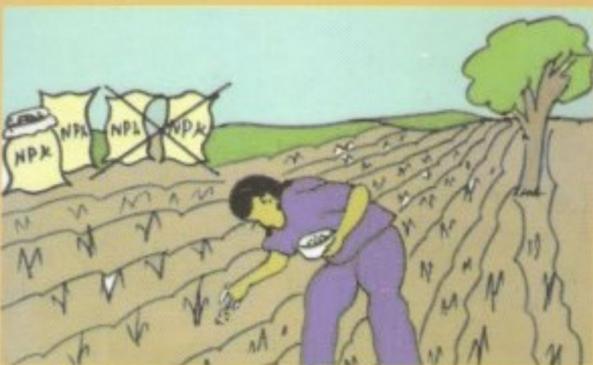


8. Comment compléter la fumure minérale sur la culture ?

- o Apporter à la culture la moitié de la quantité d'engrais NPK recommandée.

Sur le maïs

- NPK : 100 kg/ha au lieu de 200 kg/ha en poquets fermés à 5 cm des plants 10 à 15 jours après semis
- Urée : 100 kg/ha en poquets fermés à 5 cm des plants - 30 à 35 jours après semis pour les variétés extra précoces et précoces
- 45 jours après semis pour les variétés tardives.



Sur le riz de plateau

- NPK : 100 kg/ha au lieu de 200 kg/ha à la volée de façon homogène avant le semis
- Urée : 75 kg/ha en poquets fermés ou en raie entre deux lignes de semis 35 à 45 jours après semis.

Avantages :

- Amélioration du rendement du riz paddy d'au moins 13 % par rapport au mode de fumure classique
- Amélioration de la qualité du sol
- Réduction du coût de production du riz.



GUIDE TECHNIQUE FERTILISATION ORGANO-MINERALE DU RIZ DE PLATEAU ET DU MAÏS



Centre Régional pour la Promotion Agricole
Atacora/Donga
(CeRPA - A/D)

COMITE REGIONAL DE VULGARISATION AGRICOLE
DE L'ATACORA ET DE LA DONGA (CoReVA)
Fonds Régional de Vulgarisation Agricole (FoReVA)
BP 32 Natitingou, Bénin Tél : (+229) 23 82 12 25



Programme
Promotion
de l'Agriculture (ProAgri)

